

SEANCE DU 28 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf et le mercredi vingt-huit août, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 23/08/2019 se sont réunis salle de la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence du Maire, Madame Colette AZÉ.

Présents : Colette AZÉ, Daniel BOTTREAU, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques GAZAVE, Michel ROLLAND, Denis SALLÉ, Éric TAILLANDIER.

Absents avec pouvoir : Romain AUDEÇON donne pouvoir à Denis SALLÉ, Emeline BÉNÉTEAU donne pouvoir à Jean-Jacques GAZAVE, Nicole MARCHESE donne pouvoir à Colette AZÉ.

Absente excusée : Michèle BAZIN.

Absents : Sébastien BOUGEARD, Julien MARIE.

Secrétaire de séance : Denis SALLÉ.

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ATTRIBUE, dans le cadre du marché d'aménagement du centre-bourg (tranche 4),
 - le lot 1 (voirie et réseaux) à la société Luc DURAND pour un montant de 109 937.20 € HT
 - le lot 2 (bétons et mobilier) à la société REFERENCE SOL pour un montant de 39 776.00 € HT
- AUTORISE Mme le Maire à demander un fonds de concours d'un montant de 4 136 euros à M. le Président de la CCTVI pour la rénovation de l'aire de jeux de la Blardière.
- AUTORISE Mme le Maire à redemander la DETR pour les travaux de la tranche 4.
- ACCEPTE la redistribution des amendes de police d'un montant de 1 274.08 euros pour sécuriser la circulation routière dans le secteur du Vivier.
- REFUSE de verser une aide pour la restauration de Notre-Dame de Paris.
- ACCEPTE la modification statutaire n°5 de la CCTVI.
- GERE les baux de fermages de la commune. Les parcelles vacantes sont attribuées pour partie à Mme Hélène GAZAVE et l'autre partie à M. Eric TAILLANDIER.

Informations diverses

- Prolongation de l'arrêté de restriction de l'usage de l'eau jusqu'au 31 octobre 2019.
- La deuxième classe de l'école vient d'être informatisée et une nouvelle alarme d'incendie a été installée.
- L'installation de la chaudière à granulés est en cours et sera finalisée début septembre.
- L'éclairage public sur le parking derrière l'église fonctionne.
- Lecture d'un courrier d'un administré contre la convention avec chasseurs.
- Le projet de donner un nom à la salle des fêtes n'a pas évolué.
- Rapports d'activité à disposition :
 - Val Touraine Habitat
 - Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire
 - Région Centre.

Questions diverses

- M. ROLLAND évoque l'entretien du fond du lasne.
- M. BOTTREAU demande si le projet d'installation de bornes wifi couvrira les zones autres que le bourg. Il lui est répondu qu'il faudra attendre l'installation de la fibre en 2021 pour avoir une meilleure connexion internet.
- Mme DESBOIS signale des odeurs persistantes d'égouts à Port des Ménards.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h40.